



**Lettre de la Cour de Parlement de Paris, envoyée aux
parlemens du royaume : du 18. Janvier mil six cens quarente-
neuf.**

<https://hdl.handle.net/1874/363095>

LETTRE

DE LA COUR

DE PARLEMENT

DE PARIS,

ENVOYÉE AUX PARLEMENTS
DU ROYAUME.

Du 18. Janvier mil six cens quarente-neuf.



A PARIS,

Par les Imprimeurs & Libraires ordinaires
du Roy.

M. DC. XLIX.

Avec Privilège de sa Majesté.

1649

5/11

L E T T R E

DE LA COUR

DE PARLEMENT

DE PARIS

ENVOYEE AUX PARLEMENTS

DU ROYAUME

Le 16. Janvier mil six cent quatre vingt deux.



A PARIS

Par les Imprimeurs & Libraires ordinaires
du Roy.

M. DC. XLIX.

chez Pringet de la Harpe.



M

ESSIEVRS,

Nous iugeons bien que vous aurez appris par le bruit commun, ce que les siecles à venir auront peine de croire, Que dans le temps où il y auoit lieu d'esperer quelques bons effets de la Declaration que nous auions procurée pour restablir l'ordre dans l'Etat, & soulager la misere des Peuples; le Cardinal Mazarin a enleué le Roy de Paris à deux heures apres minuiet, & fait inuestir la Ville; Ce qui a mis l'estonnement & la crainte dans l'esprit de tous les gens de bien: Et pour donner pretexte à vne action si estrange, il a fait écrire vne Lettre aux Preuost des Marchands & Escheuins, par laquelle il nous accuse d'auoir eu intelligence avec les Estrangers, pour leur mettre entre les mains la personne du Roy, Qui est vne calomnie qui se destruit assez d'elle-mesme, & dont n'auons besoin de nous.

iustifier, Mais de vous informer, que le des-
 sein dudit Cardinal Mazarin n'a autre but,
 que d'opprimer & aneantir le Parlement & la
 Ville de Paris, afin par vne oppression com-
 mune, d'assujettir les autres Prouinces du
 Royaume, & establir sa tyrannie au point de
 se rendre maistre absolu de ce qui est le plus
 considerable dans l'Estat. Ce qui est tellement
 iniuste & contraire aux Loix de cette Monar-
 chie & à l'authorité Royale, que nous nous
 promettons que vous vous employerez de
 tout vostre pouuoir pour empescher vn si per-
 nicieux dessein. Nous auons pour satisfaire à
 nostre deuoir, donné vn Arrest par lequel le
 Cardinal Mazarin est déclaré perturbateur du
 repos public, ennemy du Roy & de son Estat,
 afin de detromper les Peuples, qui se pour-
 roient laisser surprendre aux ordres qu'il don-
 ne sous le nom du Roy, duquel il a abusé de-
 puis plusieurs années. La Ville de Paris a leué
 des troupes, & Monsieur le Prince de Conty,
 avec beaucoup de Princes, Ducs & Pairs, Offi-
 ciers de la Couronne, & autres Personnes de
 condition, sont venus au Parlement déclarer
 qu'ils vouloient seruir le Roy avec nous en
 cette occasion, pour arrester le cours des en-
 treprises dudit Cardinal Mazarin. Nous vous
 donnons

3
donnons part de ce que nous auons fait jusques
à present, & de l'estat où sont les choses; Et com-
me nous n'auons tous qu'un mesme interest &
vne mesme intention pour le seruice du Roy,
nous esperons que vos conduites & les nostres
se rapporteront en sorte, qu'il paroistra que n'a-
uons tous qu'un mesme esprit. Et comme nous
auons desia preparé les moyens pour nous de-
fendre contre vne telle oppression, nous ne dou-
tons point que par vos prudences, vous ne pour-
royez au plustost à vostre conseruation & à la
nostre; & qu'ainsi tous ensemble, agissans d'un
mesme sentiment, nous asseurions celle de l'Estat,
empeschant vne guerre ciuile, qui n'auroit pour
cause que l'ambition d'un Estranger. Nous vou-
lons conseruer vne parfaite intelligence avec
vous, & demeurons,

MESSIEURS,

*Vos bons Freres & amis, les Gens
tenans la Cour de Parlement de
Paris. Signe, DV TILLET.*

Cc 18. Ianvier 1649.

donner par de ce que nous avons fait injustes
 a prout, & de l'estat ou sont les choses; Et com-
 me nous n'avons tous du un meisme interet &
 que meisme meisme pour le service du Roy,
 nous esperons que vos conduites & les noires
 se rapportent en force, du il paroitra que n'a-
 vons tous du un meisme esprit. Et comme nous
 avons desja prepare les moyens pour nous de-
 fendre contre une telle oppression, nous ne dou-
 tons point que par vos prudences, vous ne pour-
 riez au plusost a vostre conservation & a la
 nostre; & du ainsi tous ensemble, agissant d'un
 meisme sentiment nous allions celle de l'Etat
 enpechant une guerre civile, qui n'auroit pour
 cause que l'ambition d'un Estroger. Neurons
 nous contenter une parfaite intelligence avec
 vous, & demourons,

MESSEURS

Vos bons Freres & amis, les Gens
 tenans la Cour de Parlement de
 Paris. Signe, D V TILLET.

Ces. Janvier 1649.